

# GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



## CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE Certimétiers Artisanat

### OBJECTIF

Vous souhaitez  
sécuriser vos  
échanges  
numériques ?

### DESCRIPTION

Pour vous permettre de réaliser toutes vos démarches en ligne obligatoire, la CMA vous propose d'acquérir la nouvelle formule du certificat électronique CERTIMETIERSARTISANAT, désormais délivrés par la société Dhimyotis-Certigna.

Les certificats électroniques distribués par notre partenaire sont interopérables avec les téléservices des administrations françaises (i.e. SIV, SYLAE, Marché public...) et au règlement Européen n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Les artisans qui souhaitent bénéficier dès à présent des tarifs négociés sont invités à se rendre sur le portail partenaire [www.certigna.fr](http://www.certigna.fr) en précisant lors de leur commande le code partenaire « CMA ».

### MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

La commande du certificat électronique se fait directement en ligne sur :  
<https://www.certigna.fr>

Certificat électronique sur clé USB et distribué via le réseau des huissiers de justice.

### CONTACT

Chargé de développement  
économique référent Économie  
numérique :

Pascal DANIEL  
03 88 19 79 36  
[pdaniel@cm-alsace.fr](mailto:pdaniel@cm-alsace.fr)

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur / repreneur ou tout  
artisan immatriculé à la CMA

### TARIF

Grille tarifaire sur le site  
[www.certigna.fr](http://www.certigna.fr).  
Code partenaire : "CMA"